



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU MARDI 26 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai à 20h00, le conseil municipal du Malesherbois, légalement convoqué le dix-neuf mai deux mille vingt, s'est réuni sous la Présidence de Madame DAUVILLIERS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES BAFFOY, BAUDOIN, BECHU, BERTHELOT CHRISTINE, BERTHELOT ISABELLE, CLOUZEAU, DAUVILLIERS, FAUTRAT, FOUSSARD, LE GAL, LONGCHAMP, MARTIN, MATONDO, MOLVEAUX, PASQUET, PIAU, SABY ET MM. AMANY, BERCHER FABIEN, BERCHER HERVÉ, BOUCHET, CHANCLUD, CIRET, COUDRAY, DELMOND, GAUCHER, GAULTIER, GAURAT, GIRARD, GUERIN, LELE, MANIAK, MATIGNON, MOISY, POINCLOUX MAXIME, ROUSSEAU FABRICE, ROUSSEAU ALAIN, ROUX ET SENET.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR : M. CATINAT (MANHECOURT) A M. MOISY, M. CITRON A M. BERCHER FABIEN, M. COLIN A M. MANIAK, M. DUFRENNE A M. CIRET, M. DUQUENOY A MME FAUTRAT, MME DURONSSOY A M. GAUCHER, M. FAURIE A M. DELMOND, M. GAGNEPAIN A M. ROUSSEAU ALAIN, MME HOUDOUX A M. GAUCHER, M. HUET A MME FAUTRAT, MME LANZAROTTI A MME LE GAL, M. LEDUR A M. MOISY, M. MARCHAND A M. BERCHER HERVE, MME MEIGNANT A M. ROUSSEAU FABRICE, M. MERCIER A M. ROUSSEAU ALAIN, M. POINCLOUX LUC A M. POINCLOUX MAXIME, MME ROQUET A M. GAULTIER, MME ROSSI A MME BECHU, M. ROUSSEAU SEBASTIEN A M. ROUSSEAU FABRICE, MME SONATORE A MME PASQUET, M. VALLADE A MME LE GAL ET MME VELLERET A M. MANIAK.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : MMES BISON, DELACUVELLERIE, DESTIN, LE GOURRIEREC, MARCHAND ET SLOBADZIAN ET MM. BIGNET, BOSSARD, BRANCHE, CATINAT (LABROSSE), GIRAUD, GLACE, GOMBAULT, GRAMOSO, LATCHERE, LEBLANC, LETURGIE, MARTIN, PINTAT, ROUSSEAU BENOIT, ROUSSEAU FRANCK, TELLIER, THERET ET VALOGNES.

SECRETARE DE SEANCE : MME BAFFOY.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX	
EN EXERCICE :	85
PRÉSENTS :	39
POUVOIRS :	22
ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :	24
VOTANTS :	61

CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU 13 FEVRIER 2020.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCISION N° 20-013 DU 24 JANVIER 2020.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – MME MICHELIN ».

- **DÉCISION N° 20-014 DU 24 JANVIER 2020.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – M. DENISE ».

- **DÉCISION N° 20-015 DU 24 JANVIER 2020.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – M. VIEIRA ».
- **DÉCISION N° 20-020 DU 12 FEVRIER 2020.**
« CONCERNANT LE CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRESENTATION D'UN CONCERT DE LA CHORALE CHŒUR DE SAFRAN ».
- **DÉCISION N° 20-028 DU 20 FEVRIER 2020.**
« CONCERNANT UNE CONVENTION D'OPTIMISATION DE LA FISCALITE LOCALE – LOCAUX AFFECTES A L'HABITATION CATEGORIE INSALUBRE OU ABSENCE D'ELEMENT DE CONFORT ».
- **DÉCISION N° 20-029 DU 20 FEVRIER 2020.**
« CONCERNANT UNE CONVENTION D'OPTIMISATION DE LA FISCALITE LOCALE – LOCAUX AFFECTES A L'HABITATION VACANCE ET OMISSIONS ».
- **DÉCISION N° ST 20-029 DU 27 FEVRIER 2020.**
« PORTANT SUR LA PASSATION D'UN CONTRAT GARANTI EDF COLLECTIVITES POUR LE SITE « GARAGE - 5 TER, AVENUE DU GENERAL DE GAULLE – MALESHERBES – 45330 LE MALESHERBOIS ».
- **DÉCISION N° 20-035 DU 28 FEVRIER 2020.**
« CONCERNANT LA REPRISE DU PRET BRED PAR LE CREDIT AGRICOLE ».
- **DÉCISION N° 20-037 DU 6 MARS 2020.**
« CONCERNANT UN CONTRAT D'INTERVENTION AVEC LE CABINET ACTIFORCES ».
- **DÉCISION N° ST 20-052 DU 13 MARS 2020.**
« CONCERNANT LE REMPLACEMENT DES HUISSERIES DE LA SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES ».
- **DÉCISION N° 20-042 DU 9 AVRIL 2020.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – MME FAUCONNIER ».
- **DÉCISION N° 20-043 DU 9 AVRIL 2020.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – M. DE CAMPOS DE SOUSA ».
- **DÉCISION N° 20-044 DU 17 AVRIL 2020.**
« CONCERNANT LE REMBOURSEMENT ANTICIPE DE L'EMPRUNT N° 08063309 – BUDGET PRINCIPAL ».
- **DÉCISION N° 20-045 DU 17 AVRIL 2020.**
« RELATIVE AU VIREMENT DE CREDITS N° 1 ».
- **DÉCISION N° 20-046 DU 17 AVRIL 2020.**
« RELATIVE AU REMBOURSEMENT ANTICIPE DE L'EMPRUNT N° 08063235 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU ».
- **DÉCISION N° 20-047 DU 23 AVRIL 2020.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – MME SEDARD ».
- **DÉCISION N° ST 20-057 DU 4 MAI 2020.**
« PORTANT SUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DSIL CONCERNANT DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES SANITAIRES DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA COMMUNE DELEGUEE D'ORVEAU-BELLESAUVE ».

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

❖ VIE ECONOMIQUE.

20-05-ECO-01 EXONERATION DE LOYERS DE MARS A JUILLET 2020 – « P'TIT PLAISIR » ET « PATATADOM ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la MAJORITÉ (59 pour, 1 contre et 1 abstention) :

- **ACCEPTÉ** d'octroyer une franchise de loyers de cinq mois à compter du 1^{er} mars 2020, soit jusqu'au 31 juillet 2020, à Mme FUERTES, représentant le « P'ti Plaisir », en raison de l'épidémie de COVID-19, soit un montant total de 4 142.85 €.
- **ACCEPTÉ** d'octroyer une franchise de loyers de cinq mois à compter du 1^{er} mars 2020, soit jusqu'au 31 juillet 2020, à M. AMDAA, représentant « PATATADOM », en raison de l'épidémie de COVID-19, soit un montant total de 2 346.20 €.
- **PRECISE** que cette décision pourra être revue à l'issue de la période, le cas échéant.

20-05-ECO-02 EXONERATION DES DROITS DE PLACES – COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTÉ** d'accorder une exonération de droits de places de six mois à compter du 1^{er} mars 2020, soit jusqu'au 31 août 2020, à tous les commerçants non-sédentaires du marché de la commune déléguée de Malesherbes.

20-05-ECO-03 EXONERATION DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – TERRASSES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTÉ** d'accorder une exonération des droits d'occupation du domaine public pour les commerçants du territoire installant des terrasses et ce, pour une période de six mois, à compter du 1^{er} mars 2020, soit jusqu'au 31 août 2020.

❖ URBANISME.

20-05-URB-01 CESSION A TITRE GRATUIT A LA COMMUNE DU MALESHERBOIS D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE PREFIXE 191 SECTION AC N° 201, SITUEE RUE DE LA CHARLOTTERIE (A HAUTEUR DES N° 40/58) – COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTÉ** la cession à titre gratuit à la Commune du Malesherbois d'une partie de la parcelle cadastrée préfixe 191 section AC n° 201 (appartenant à LOGEMLOIRET), située du 40 au 58, rue de la Charlotterie à Malesherbes – 45330 LE MALESHERBOIS, pour une superficie de 376 m² [lot A au plan de division annexé à la présente délibération].
- **PRECISE** que le surplus restant, d'une superficie de 1 533 m², demeure la propriété de LOGEMLOIRET [lot B au plan de division annexé à la présente délibération].
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

❖ ENVIRONNEMENT.

20-05-ENV-01 MODIFICATION DU PERIMETRE DU SIARCE – ADHESION DE LA COMMUNE DE VIDELLES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (60 pour et 1 abstention) :

- **APPROUVE** l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) de la commune de Videlles au titre de la compétence « eaux pluviales urbaines ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

20-05-ENV-02 MODIFICATION DU PERIMETRE DU SIARCE – ADHESION DE LA COMMUNE DE DANNEMOIS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (60 pour et 1 abstention) :

- **APPROUVE** l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) de la commune de Dannemois au titre de la compétence « eaux pluviales urbaines ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

20-05-ENV-03 MODIFICATION DU PERIMETRE DU SIARCE – ADHESION DE LA COMMUNE DE ONCY SUR ECOLE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (60 pour et 1 abstention) :

- **APPROUVE** l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) de la commune d'Oncy-sur-Ecole au titre de la compétence « eaux pluviales urbaines ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

20-05-ENV-04 MODIFICATION DU PERIMETRE DU SIARCE – ADHESION DE LA COMMUNE DE COURANCES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (60 pour et 1 abstention) :

- **APPROUVE** l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) de la commune de Courances au titre de la compétence « eaux pluviales urbaines ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

20-05-ENV-05 MODIFICATION DU PERIMETRE DU SIARCE – ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (60 pour et 1 abstention) :

- **APPROUVE** l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne (pour les communes de Blandy, Bois-Herpin, Bouville, Brouy, Champmotteux, La Forêt-Sainte-Croix,

Marolles-en-Beauce, Mespuits, Puiset-le-Marais, Roinvilliers et Valpuseaux) au titre de la compétence « GEMAPI ».

- **AUTORISE** Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter-préfectoral, l'adhésion précitée.

❖ FINANCES.

20-05-FIN-01 TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR 2020 ET PRODUIT FISCAL ATTENDU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition 2020 à :
 - Taxe d'habitation : 13.23 %.
 - Taxe sur le foncier bâti : 20.41 %.
 - Taxe sur le foncier non bâti : 25.69 %.
- **VOTE** un produit fiscal attendu de : 3 735 596 euros.

20-05-FIN-02 REVISION TRIENNALE DU LOYER LOCATIF DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DU MALESHERBOIS – AVENANT AU BAIL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (58 pour et 3 abstentions) :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune l'avenant au bail des locaux de la Gendarmerie au profit de l'Etat.
- **AUTORISE** la révision du loyer desdits locaux à 30 000€ (trente mille euros) payables trimestriellement à terme échu.
- **PRECISE** que la recette correspondante est inscrite au chapitre 75 du budget des exercices concernés.

20-05-FIN-03 RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DU MAIRE EN MATIERE DE GESTION DE LA DETTE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

Cette délibération est reportée.

20-05-FIN-04 DECISION MODIFICATIVE N° 2020-01 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'ajuster les crédits budgétaires comme mentionnés ci-joint.

D/R/I/F	Gestonnaire	Nature	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant	
D	F	AGFI	6688	66	ESC	Indemnité de remboursement anticipé	1 841,00	
D	F		627	011	ESC	Frais de dossier emprunt	1 000,00	
D	F		61521	011	ECHA	CHATEAU	Interventions SRTC pilonne chateau d'eau SOCOTEC Mainvillier	6 000,00
D	F		622	011	ERES		Intervention prélèvement Carso	-200,00
D	F	GPIN	626	011	ESC	POSTRELEV	ABPOST ACHAT DE TIP SEPA INDIVIDUELS	200,00
R	F		7068	70	ESC		Pose de compteurs	8 726,00
R	F	AGFI	7588	75	ASS		AUTRES	115,00
D	I		2158	21	ESC		Compteurs	1 003,00
D	I	AGFI	166	16	ESC		remboursement anticipé emprunt 08063235	66 913,00
R	Séance	AGFI	166	16	ESC		REFINANCEMENT DE DETTE	67 916,00

20-05-FIN-05 DECISION MODIFICATIVE N° 2020-01 – BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'ajuster les crédits budgétaires comme mentionnés ci-joint.

❖ **AFFAIRES SOCIALES - LOGEMENT.**

20-05-SOC-01 FACTURATION DES COURSES EFFECTUEES POUR LES PERSONNES VULNERABLES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** de demander aux bénéficiaires le remboursement des sommes payées par la commune au titre des courses effectuées pour le compte des tiers identifiés dans le tableau tenu par le service.
- **DIT** que les recettes afférentes sont inscrites au budget principal de l'année en cours au chapitre concerné.

20-05-SOC-02 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA « MFR BAUMONT LES AUTELS » AU TITRE DE L'ANNEE 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'établissement « MFR Baumont Les Autels » au titre de l'exercice 2020 d'un montant de 70,00 € (soixante-dix euros).
- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice concerné au chapitre concerné de la Mairie du Malesherbois.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

❖ **VIE SPORTIVE.**

20-05-SPO-01 SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'ASSOCIATION « LA RETRAITE SPORTIVE » AU TITRE DE L'ANNEE 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention d'équipement à l'association « La Retraite Sportive » au titre de l'exercice 2020 d'un montant de 855,00 € (huit cent cinquante-cinq euros).
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice concerné au chapitre concerné de la Mairie du Malesherbois.
- **PRECISE** que la subvention d'équipement sera versée après la signature de l'avenant à la convention liant la commune à l'association.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

20-05-SPO-02 SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'ASSOCIATION « SCM FOOTBALL » AU TITRE DE L'ANNEE 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention d'équipement à l'association « SCM Football » au titre de l'exercice 2020 d'un montant 1 438,80 € (mille quatre cent trente-huit euros et quatre-vingt cents).

- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice concerné au chapitre concerné de la Mairie du Malesherbois.
- **PRECISE** que la subvention d'équipement sera versée après la signature de l'avenant à la convention liant la commune avec l'association.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

❖ **AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES.**

20-05-SCOL-01 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UNE CONSULTATION RELATIVE A « LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, ALSH ET CRECHES DE LA CCPG ET DU MALESHERBOIS ».**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Commune du Malesherbois et la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais dont un projet est annexé à la présente délibération.
- **PRECISE** que la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais est désignée coordonnateur du groupement.
- **PRECISE** que la Commission d'Appel d'Offres est celle du coordonnateur.
- **AUTORISE** Monsieur le Premier-Adjoint au Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant, en tant que membre de ce même groupement.

20-05-SCOL-02 **MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION DU MARCHÉ « FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES ECOLES DU MALESHERBOIS » – PRESTATION COMPLEMENTAIRE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'avenant relatif au marché de la fourniture et de la livraison des repas en liaison froide.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer l'avenant au marché relatif à la fourniture et la livraison des repas en liaison froide.
- **PRÉCISE** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 011 du budget de l'exercice 2020.

❖ **TRAVAUX-VOIRIE.**

20-05-TRAV-01 **MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N° 1 DU MARCHÉ 19P01T – « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE ET CONSTRUCTION DE SOUTÈNEMENT RUE DE LA CHARLOTTERIE A MALESHERBES – LE MALESHERBOIS ».**

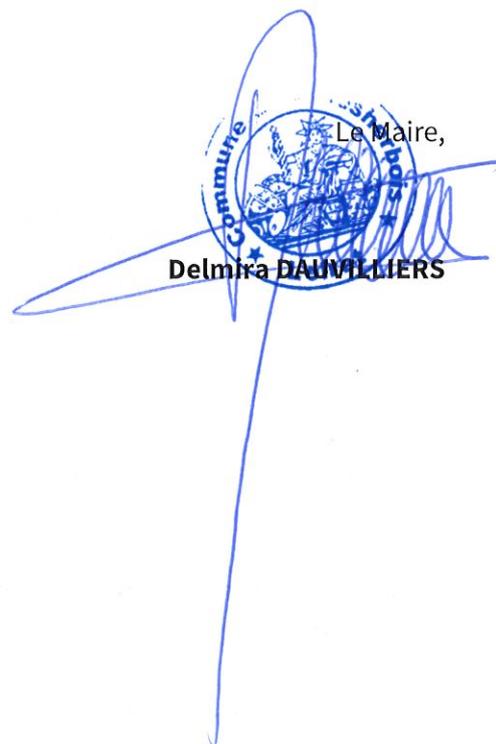
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (59 pour et 2 abstentions) :

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à la modification en cours d'exécution n° 1 du marché 19P01T « Travaux d'aménagement de voirie et

construction de soutènement rue de la Charlotterie à Malesherbes 45 330 LE MALESHERBOIS », avec l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE – Route de Chaumont 45 120 CORQUILLEROY.

- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal des exercices concernés au chapitre 21.

INFORMATIONS DIVERSES


Le Maire,
Delmira DAUVILLIERS